



Commune de  
**SAUMANE DE VAUCLUSE**

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID : 084-218401248-20241114-56220241-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 0562-2024 Séance du 14 novembre 2024**

DE LA COMMUNE DE SAUMANE DE VAUCLUSE (84800)

<b><u>Date de convocation :</u></b> 07 novembre 2024
<b><u>Nombre de conseillers :</u></b> Membres en exercice : 13 Quorum : 7 Présents : 8 Exprimés : 10
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>  Mme Laure LUXTON

**L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 14 novembre à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence CHABAUD-GEVA.

**Présents :** Laurence CHABAUD-GEVA, Philippe MORELLO, Patrick SIMBOLOTTI, Serge GRYNKORN, Laure LUXTON, Anne GRUAULT, Patrice FRELY, Jean-Christophe BOYET

**Absents excusés :** Marine BERGER, Gael EVRARD, Sophie BOUCHOUX

**Procurations :**  
Lola DIEZ-CALCATELLI à Laure LUXTON  
Jean-Pierre PEYREROL à Patrick SIMBOLOTTI

**OBJET : FINANCES – Décision modificative n°1**

*Rapporteur : Laurence CHABAUD-GEVA*

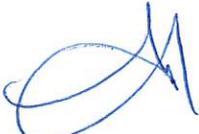
Madame le Maire expose au conseil qu'afin de prendre en compte les changements intervenus depuis le vote du Budget Primitif 2024, il convient de prendre la décision modificative n°1 suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Investissement Recettes				
R1321 : Etat et établissements nationaux				188 012,34 €
R13241 : Subv non transf Communes membres du GFP				50 409,50 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>				<b>238 421,84 €</b>
R-1641 : Emprunts			477 422,69 €	
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>			<b>477 422,69 €</b>	
Total Investissement Recettes			<b>477 422,69 €</b>	<b>238 421,84 €</b>
Investissement Dépenses				
D-2111 : Terrains nus	180 000,00 €			
D-212 : Cour Ecole : Désimperméabilisation de la cour d'école		89 507,15 €		
D-2151 : Rue de l'Eglise	183 612,00 €			
D-2152 : Installations de voirie		20 104,00 €		
D-2188 : Autres immobilisations corporelles		15 000,00 €		
<b>TOTAL D 2'1 : Immobilisations corporelles</b>	<b>363 612,00€</b>	<b>124 611,15€</b>		
Total Investissement Dépenses	<b>363 612,00€</b>	<b>124 611,15€</b>		
Total Investissement	<b>363 612,00€</b>	<b>124 611,15€</b>	<b>477 422,69 €</b>	<b>238 421,84 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>-239 000,85€</b>		<b>-239 000,85€</b>	

**Le Conseil Municipal,  
Ouï l'exposé de Madame le Maire  
Après avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la décision modificative N° 1 du budget 2024 de la Commune ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme

<p><b>Secrétaire de Séance</b></p>  <p><b>Laure LUXTON</b></p>	 <p>MAIRIE DE SAUMANE DE VAUCLUSE R.F. 84800</p>	<p><b>Le Maire,</b></p>  <p><b>Laurence CHABAUD GEVA</b></p>
---	---	--

**ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE**

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.